

## **BONDUELLE**

Société en commandite par actions au capital de 56 000 000 €.  
Siège social : La Woestyne, 59173 Renescure.  
447 250 044 R.C.S. Dunkerque

### **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 DECEMBRE 2015**

Villeneuve d'Ascq, le 16 Novembre 2015

*Communiqué*

#### **MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES**

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le Jeudi 3 décembre 2015 à 17 H au Siège Administratif à VILLENEUVE D'ASCQ

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 26.10.2015 et l'avis de convocation est publié au BALO du 16.11.2014 et dans un journal d'annonces légales – La Voix du Nord - le 16.11.2015.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société [www.bonduelle.com](http://www.bonduelle.com) depuis le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée. Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société.